

SAISON 2020/2021

Du 5 septembre 2020 jsuq'au Forum 2021

TENNIS CLUB DE PONTCARRÉ - Association Loi 1901 - Siège social : Mairie, Place Jean Moulin 77135 PONTCARRÉ

W771002490 - Agrément FFT 57 77 0017

FICHE D'INSCRIPTION

<u>NOM :</u>	<u>PRENOM :</u>
<u>ADRESSE :</u>	
<u>TELEPHONE :</u>	<u>@ :</u>
<u>DATE DE NAISSANCE :</u>	

MONTANT DES COTISATIONS :

- Adultes (né avant 2002) = 100€	100 €	
- Enfants (né entre 2003 et 2014)	60 €	
- Enfants (-6ans, né à partir de 2015)	50 €	

TARIF ECOLE DE TENNIS

- | | |
|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> <u>Mini-tennis (à partir de 4 ans) - 0H45 par semaine</u>
entre 5 et 8 élèves par cours | 145 € |
| <input type="checkbox"/> <u>Tennis loisir (à partir de 6 ans) - 1H00 par semaine</u>
entre 5 et 7 élèves par cours | 185 € |
| <input type="checkbox"/> <u>Perfectionnement Jeune - 1H30 par semaine</u>
entre 4 et 5 élèves par cours | 280 € |
| <input type="checkbox"/> <u>Adultes - 1H30 par semaine</u>
4 élèves par cours | 330 € |
| <input type="checkbox"/> <u>Adultes - 1H30 par semaine</u>
6 élèves par cours | 300 € |

TOTAL COTISATION + ECOLE DE TENNIS =

FICHE COMPTABLE

	Nom Emetteur du chèque	Montant	N° chèque	Banque
30/09/2020				
31/01/2021				
31/05/2021				

Le mode de règlement s'effectue par chèque ou espèce uniquement.

L'adhésion au Tennis Club de Pontcarré comprend la licence et l'assurance auprès de la FFT.

La licence est indispensable, c'est votre carte d'identité sportive. Elle vous est obligatoirement délivrée en tant qu'adhérent à un club affilié à la FFT. Elle vous permet d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger, si vous jouer dans un club au label fédéral et de participer à des compétitions homologuées, individuelles et en équipes.

Il est rappelé que l'arrêté municipal n° 09/88 portant sur l'utilisation des courts de tennis stipule que l'accès est interdit à toute personne non autorisée par le Tennis Club de Pontcarré et que toute infraction sera passible d'une amende ou d'une plainte auprès des services compétents. Début des cours la semaine du **21 septembre 2020**. Les tarifs sont calculés sur la base de **30 séances par an**. Les cours seront dispensés par Marion.

Un certificat médical, indiquant la "non contre-indication à la pratique du tennis" devra être fourni au professeur avant le démarrage des cours. L'enfant est sous la responsabilité du professeur du début à la fin du cours. Vous devez vous assurer de la présence du professeur quand vous déposez votre enfant. Le club décline toute responsabilité sur le trajet club/domicile.

J'autorise le TCP, pour sa communication à utiliser, pour la saison, l'image de l'adhérent de la présente fiche.

Je reconnais avoir lu le règlement du club et l'accepte.

Je reconnais que l'adhésion au TCP entraîne l'acceptation du règlement intérieur.

SIGNATURE : _____